

La STRID s'inquiète d'une possible confusion entre les sacs taxés

# Un sac peut en cacher un autre

**D**epuis plusieurs mois, voire des années déjà, de nombreuses communes vaudoises ont introduit le système de taxe au sac. Un sort que partagent désormais 173 communes du canton, depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Une harmonisation qui, après un peu plus d'une semaine, se révèle être une source d'inquiétude pour la STRID à qui incombe la gestion des déchets pour le Nord vaudois. En cause: l'apparence des sacs utilisés dans les communes de Lausanne et environs, de l'ouest vaudois et de la Côte. Ces derniers étant blancs avec une impression verte. Soit, à quelques détails près, identiques à ceux vendus par la STRID. «Les différences sont minimes. Le notre est imprimé des deux côtés et ont peut y lire «STRID», alors que le leur n'est imprimé que d'un seul côté et il y est inscrit «Trier... C'est valoriser», s'inquiète Jean Paul Schindelholz, le directeur de la STRID.

Une différence imperceptible lorsque les rouleaux sont neufs. «Il faut alors être attentif à la bande de papier collant autour des sacs. La nôtre est blanche et la leur



Attention, le sac valable dans la région est celui de gauche. *Muriset*  
est jaune», poursuit Jean Paul Schindelholz.

Des détails qu'il est bon de connaître puisque plusieurs magasins, notamment dans les communes situées à la limite des deux périmètres de gestion, proposent les deux versions des sacs. «Il y a même un commerçant yverdonnois qui s'est trompé et a commandé les mauvais sacs», regrette le directeur.

## Pour quelques centimes

Mais alors pourquoi ne pas avoir utilisé un seul et même sac pour tout le monde? «C'est une question de prix. Les sacs d'une contenance de 17, 60 et 110 litres coûtent la même chose. Mais nos sacs de 35 litres coûtent 1.95 francs pièce, alors qu'ils sont 2 francs dans l'autre système régional de taxation au sac»,

explique Jean Paul Schindelholz. «Lors des discussions, nous ne sommes pas parvenus à les convaincre d'adopter le même tarif que nous et il ne nous était pas possible d'augmenter le nôtre, puisqu'il aurait fallu que toutes les communes concernées révisent leur règlement de gestion des déchets.»

Ne reste donc plus aux habitants du Nord vaudois d'être vigilants lors de l'achat de leurs sacs. Car, même si il est taxé et vert et blanc, un sac d'un autre système régional n'est pas valable chez nous. Ce qui veut dire que, en théorie, son usager s'expose à une amende. «Mais le cas échéant, nous conseillerons aux autorités de faire preuve d'indulgence», promet Jean Paul Schindelholz. R.Mu ■